



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES PLAINE LIMAGNE**

Nombre de conseillers en exercice : 39	Date de convocation : 25 octobre 2024
Nombre de conseillers présents : 26	
Nombre de suffrages exprimés : 34 dont : 8 pouvoirs	

SEANCE DU 04 NOVEMBRE 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le quatre du mois de novembre à dix-huit heures, le conseil de la communauté de communes Plaine Limagne s'est réuni en séance publique à Saint-Priest-Bramefant.

Présents avec voix délibérante :

Denis BEAUVAIS, Marc CARRIAS, Stéphane CHABANON, Didier CHASSAIN, Loïc CHATARD, Sandrine COUTURAT, Catherine CUZIN, Patrice DARPOUX, André DEMAY, Claude DENIER, David DESPAX, Fabienne GASTON, Michel GAUME, Cécile GILBERT, Emilie GOURBEYRE, Stéphane HOUSSIER, Guillaume LAURENT, Bernard MANILLERE, Gilles MAS, Pascale MORIN, Rémy PETOTON, Laurent PLANCHE, Yves RAILLIERE, Claude RAYNAUD, Guy TIXIER, Carmen FUENTES (suppléant de Stéphane BARDIN),

Absents ayant donné un pouvoir :

Roland GENESTIER a donné pouvoir à Bernard MANILLERE, Jean-Luc LAQUENAIRE a donné pouvoir à Denis BEAUVAIS, Jean-Jacques MATHILLON a donné pouvoir à Claude DENIER, Françoise MECHIN-VERNIER a donné pouvoir à Emilie GOURBEYRE, Matéo MOREL a donné pouvoir à Claude RAYNAUD, Nicole PEREZ a donné pouvoir à Sandrine COUTURAT, Thierry SEGUIN a donné pouvoir à Pascale MORIN, Brigitte BILLEBAUD a donné pouvoir à Fabienne GASTON

Absents représentés :

Stéphane BARDIN

Absents :

Pascal LABBE, Pierre LYAN, Christelle CHAMPOMIER, Luc CHAPUT, Vanessa ROLLET

Secrétaire de séance : Michel GAUME

Le quorum étant atteint, le conseil communautaire peut délibérer.

Délibération n°2024_153 : CIAS - Attribution de subvention de fonctionnement au CIAS pour l'exercice 2025

Finances locales - Contributions budgétaires

Rapporteur : Claude RAYNAUD

*Vu les statuts de la communauté de communes Plaine Limagne,
Vu la délibération du conseil communautaire en date du 25/03/2024 portant création du Centre Intercommunal d'Action Sociale (CIAS) Plaine Limagne,
Vu les crédits inscrits au budget de la communauté de communes Plaine Limagne.*

Considérant que le CIAS Plaine Limagne est chargé de mettre en œuvre la politique sociale intercommunale,

Considérant qu'il est nécessaire de doter le CIAS des moyens financiers nécessaires à son fonctionnement et au développement de ses actions en faveur des habitants du territoire.

→ Le conseil communautaire, à l'unanimité décide :

- **d'attribuer une subvention de 150 000 € au CIAS Plaine Limagne à l'occasion de sa création,**
- **d'imputer au budget de la communauté de communes Plaine Limagne, chapitre 65, nature 657363,**
- **d'autoriser le président de la communauté de communes Plaine Limagne à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.**

Délibéré les an, mois et jour ci-dessus.

Et ont signé au registre les membres présents

Pour extrait certifié conforme

À Aigueperse, le 14 novembre 2024

Le président, Claude RAYNAUD

Original électronique signé électroniquement

